Les œuvres sont de six [types] et les gens de quatre : deux [types d'œuvres] qui impliquent l'obligation, deux qui sont égales à elles-mêmes, une bonne action entraînant dix fois plus de récompense et une bonne action entraînant une récompense de sept cents

Khouraym ibn Fâtik (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Les œuvres sont de six [types] et les gens de quatre : deux [types d'œuvres] qui impliquent l'obligation, deux qui sont égales à elles-mêmes, une bonne action entraînant dix fois plus de récompense et une bonne action entraînant une récompense de sept cents. Concernant les deux qui impliquent l'obligation, c'est que quiconque meurt sans rien associer à Allah entrera au Paradis, et que quiconque meurt en associant qui ou quoi que ce soit à Allah entrera en Enfer. Quant aux deux qui vont avec leur égal, c'est que quiconque a l'intention d'accomplir une bonne action, au point que son cœur la ressente et qu'Allah sache cela de lui, elle lui est alors écrite comme une bonne action ; et que quiconque commet une mauvaise action, elle lui est alors écrite comme une mauvaise action. Quiconque accomplit une bonne action, aura dix fois plus en récompense. Quiconque effectue une dépense dans le sentier d'Allah, la bonne action sera multipliée par sept cents. [Concernant les types de gens,] c'est une personne aisée ici-bas et à l'étroit dans l'au-delà ; une à l'étroit ici-bas et à l'aise dans l'au-delà ; une à l'étroit ici-bas et dans l'au-delà ; et enfin une à l'aise ici-bas et dans l'au-delà. »

[Bon] [Rapporté par Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a informé qu'il y a six types d'œuvres et que les gens se divisent en quatre catégories. Ainsi donc, les six œuvres sont : Premièrement : Quiconque meurt sans rien associer à Allah, le Paradis lui est obligatoire. Deuxièmement : Quiconque meurt en associant qui ou quoi que ce soit à Allah, l'Enfer lui est obligatoire et il y restera éternellement. Ce sont les deux [types d'œuvres] qui impliquent l'obligation. Troisièmement : L'intention de la bonne action. Ainsi, quiconque a l'intention d'accomplir une bonne action, en étant véridique dans son intention au point de la ressentir en son cœur et qu'Allah sache cela de lui, puis qu'ensuite quelque chose s'interpose l'empêchant de l'accomplir, elle lui est quand même écrite en tant que bonne action complète. Quatrièmement : L'accomplissement de la mauvaise action. Quiconque accomplit une mauvaise action, on lui écrit alors une seule mauvaise action. Ce sont les deux [types

d'œuvres] qui sont égales à elles-mêmes, sans augmentation. Cinquièmement : Une bonne action qui est décuplée, c'est une personne qui a l'intention d'accomplir une bonne action et l'accomplit. On écrit à cette personne dix bonnes actions. Sixièmement : Une bonne action multipliée par sept cents. C'est quelqu'un qui effectue une dépense dans le sentier d'Allah, on lui écrit alors sept-cents bonnes actions pour cette bonne action. Ceci fait partie de la grâce et la générosité d'Allah, Béni et Exalté soit-Il, envers Ses serviteurs. Quant aux quatre types de gens : Le premier : C'est celui qui est à l'aise ici-bas quant à sa subsistance, il a été gratifié et possède tout ce qu'il souhaite. Toutefois, dans l'au-delà, il sera privé et sa destination est l'Enfer. C'est le mécréant riche. Le second : C'est celui qui n'est pas à l'aise quant à sa subsistance ici-bas. Toutefois, dans l'au-delà, il sera aisé et sa destination est le Paradis. C'est le croyant pauvre. Le troisième : C'est celui dont la situation n'est ni aisée ici-bas, ni dans l'au-delà. C'est le mécréant pauvre. Le quatrième : C'est celui dont la situation est aisée ici-bas et dans l'au-delà. C'est le croyant riche.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/65014

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee